

Décision

Générale

colonial

Décision n° 214 12 février 1964

n° 214 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date de publication
12 février 1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Ibrahim Houmed Ismaïl, planton auxiliaire (échelle II, 2er échelon, indice local 260) précédemment en service à l'Office de la Main-d'Œuvre, muté au Secrétariat Permanent du Conseil de Gouvernement pour compter du 11 janvier 1964, est licencié de son emploi pour absences injustifiées et indiscipline, et rayé du contrôle des Agents auxiliaires du Territoire, sans préavis ni indemnité.